

COMITE SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 22 MAI 2024 A 18 HEURES 30 -
SALLE FESTIVE ET CULTURELLE DE BATTENHEIM

Sur convocation du 15 mai 2024 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 22 mai 2024 à 18 heures 30, dans la salle festive et culturelle de Battenheim.

Mesdames et Messieurs, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Patrick **DELUNSCH**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Loïc **RICHARD**, Michel **RIES**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

Monsieur Alain **SCHIRCK**

Ont donné procuration :

Monsieur Aurélien **AMM** à Monsieur Patrick **DELUNSCH**

Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Christian **FRANTZ**

Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Maurice **GUTH**

Monsieur Denis **LIGIBEL** à Monsieur Guy **OMEYER**

Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**

Monsieur Claude **SCHULLER** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 avril 2024
2. Décision modificative n° 1
3. Opération n° 22202 – Baldersheim – extension du périscolaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
4. Opération n° 22202 – Baldersheim – extension du périscolaire – résiliation du marché de travaux du lot n° 11 : carrelage/faïences – autorisation de signer
5. Opération n° 72112 – Riedisheim – désimperméabilisation et végétalisation de la place Munderkingen – validation de l'APD pour les éléments bâtis – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
6. Opération n° 72112 – Riedisheim – désimperméabilisation et végétalisation de la place Munderkingen – avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les éléments bâtis – autorisation de signer
7. Opération n° 32105 – Sausheim – réaménagement de la rue de la Bigorre – mise en souterrain du réseau Orange – approbation de la convention – autorisation de signer
8. Opération n° 42401 – Rixheim – réaménagement de l'impasse des Coquelicots – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions
9. Opération n° 52302 – Habsheim – réaménagement du RD 201 entre les rues d'Eschentzwiller et de Dietwiller – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
10. Opération n° 72308 – Riedisheim – réaménagement de la rue des Alliés – mise en souterrain du réseau Orange – approbation de la convention – autorisation de signer
11. Accueil de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim – approbation de tarifs pour les animations organisées par l'association L'Ile aux Copains
12. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, les services du syndicat, ainsi que le représentant de la presse.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées et procédé à l'appel nominatif des délégués, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 10 avril 2024 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués et, parallèlement, mis à leur disposition sur Teams, le **18 avril 2024**.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024.

POINT N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, des crédits ont été prévus sur certains comptes de cession, afin d'anticiper le renouvellement éventuel de l'un des véhicules du parc automobile.

Or, réglementairement, seul le produit de cession doit être prévu budgétairement au compte 024, en recette d'investissement.

En effet, même si l'exécution budgétaire est constatée aux articles retraçant l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675, 775, 6761 et 7761 dédiés aux opérations de cessions, au stade de la prévision budgétaire, seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section d'investissement au chapitre « produit des cessions d'immobilisations », codifié 024. Ce dernier étant un chapitre sans exécution, il ne donne pas lieu à émission de titres ou de mandats.

Afin que le budget primitif puisse être intégré dans l'application Hélios, il convient donc de produire une décision modificative annulant les crédits initialement votés aux articles 192, 6761 et 775.

Le détail de cette décision modificative, strictement technique, est repris dans l'état annexé.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'ensemble des écritures de décision modificative telles que présentées ;**
- **Autorise M. le président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POINT N° 3 : OPERATION N° 22202 – BALDERSHEIM – EXTENSION DU PERISCOLAIRE – AVENANTS A DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

En séances des 24 mai et 5 juillet 2023, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux d'extension du périscolaire à Baldersheim.

Au cours des travaux, le projet a fait l'objet de plusieurs adaptations. Celles-ci concernent :

- Le lot n° 1 – VRD/aménagements extérieurs/espaces verts, attribué à l'entreprise Thierry Muller. Il s'agit d'une plus-value pour travaux complémentaires en limite de propriété entre l'extension Ouest du périscolaire et une parcelle voisine et



moins-value pour la suppression de la PSE 1, initialement prévue mais techniquement non réalisable.

Montant de l'avenant : **1 151,17 € HT** (+ 1,82 %) portant le montant du marché à 64 461,57 € HT ;

- Le lot n° 2 – gros-œuvre/démolition, attribué à l'entreprise Roesch Constructions. Il s'agit d'une plus-value pour reconstitution des relevés bétons au droit des joints de dilatation de l'extension Est.

Montant de l'avenant : **1 481,48 € HT** (+ 1,29 %) portant le montant du marché à 115 994,82 € HT ;

- Le lot n° 4 – étanchéité/zinguerie, attribué à l'entreprise Soprema. Il s'agit d'une plus-value pour la fermeture de l'espace libre entre l'extension Ouest et la maison existante au droit de la limite parcellaire par un entablement en zinc et traitement étanche complémentaire du joint de dilatation de la dalle haute du sous-sol de l'extension Est.

Montant de l'avenant : **2 401,61 € HT** (+ 4,02 %) portant le montant du marché à 62 086,91 € HT ;

- Le lot n° 8 – plâtrerie/faux-plafonds, attribué à l'entreprise Stepec. Il s'agit d'une plus-value pour divers travaux complémentaires de mise en conformité des existants suite aux constats faits après démolition et réalisation d'un écran pare-feu ½ h au droit du faux-plafond de la salle de restauration.

Montant de l'avenant : **5 313,19 € HT** (+ 9,09 %) portant le montant du marché à 63 792,01 € HT ;

- Le lot n° 12 – sols souples, attribué à l'entreprise Nicolas Heinimann. Il s'agit d'une plus-value pour travaux de reprise des sols existants plus conséquents que ceux initialement prévus au marché suite à la modification des largeurs d'ouvertures de portes.

Montant de l'avenant : **1 050,00 € HT** (+ 12,88 %) portant le montant du marché à 9 200,00 € HT ;

- Le lot n° 15 – chauffage/ventilation, attribué à l'entreprise Labeaune. Il s'agit d'une plus-value pour le dévoiement de la canalisation principale gaz, la modification d'une conduite de hotte pour permettre la pose de l'entablement en zinc entre l'extension Ouest et la maison existante et moins-value pour travaux non réalisés.

Montant de l'avenant : **1 062,68 € HT** (+ 0,96 %) portant le montant du marché à 111 399,31 € HT ;

- Le lot n° 16 – électricité/courants fort et faible, attribué à l'entreprise Eiffage Energie Systèmes. Il s'agit d'une plus-value pour la modification du type d'éclairage dans les salles de restauration et d'activités du périscolaire afin de disposer d'un éclairage plus performant (diminution du coefficient d'éblouissement).

Montant de l'avenant : **973,86 € HT** (+ 1,04 %) portant le montant du marché à 94 428,94 € HT.

Ces avenants, d'un total de **13 433,99 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,61 % et portent le nouveau montant global de ces derniers à 849 980,08 € HT.



Dans sa séance du 2 mai 2024, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications pressenties. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'ensemble des avenants ci-dessus détaillés, pour un total de 13 433,99 € HT, correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,61 % et fixant le nouveau montant global du marché à 849 980,08 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

POINT N° 4 : OPERATION N° 22202 – BALDERSHEIM – EXTENSION DU PERISCOLAIRE – RESILIATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 11 : CARRELAGE/FAÏENCES – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 24 mai 2023, le comité syndical attribuait à la société Luttringer/Hessle, le marché de travaux du lot n° 11 – carrelage/faïences pour les travaux d'extension du périscolaire de Baldersheim.

L'entreprise devait intervenir mi-avril 2024, pour finaliser l'ensemble de ses prestations. Elle n'a donné aucune suite aux nombreuses relances du maître d'œuvre. Par conséquent, une mise en demeure lui laissant un délai complémentaire pour reprendre ses travaux a été envoyée par le maître d'ouvrage.

En l'absence de réaction de l'entreprise, cette dernière a été convoquée le 14 mai 2024 pour établir un constat des travaux réalisés, préalablement à la résiliation de son marché, à ses frais et risques, pour faute, en application des articles 50.3 et 52.4 du CCAG travaux (objet de la présente résolution). Elle ne s'est pas présentée à ce rendez-vous.

Parallèlement, une entreprise tierce sera désignée (sans publicité ni mise en concurrence, ainsi que l'autorise le code de la commande publique), afin de pouvoir assurer la poursuite du chantier, dans le respect des délais impartis.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de prononcer la résiliation du marché du lot n° 11 – carrelage/faïences, attribué à la société Luttringer/Hessle dans le cadre des travaux d'extension du périscolaire de Baldersheim ;**

- **Charge M. le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la résiliation précitée ;**
- **Autorise M. le Président, ou son représentant, à signer et à exécuter un nouveau marché de travaux à venir pour le lot considéré.**

POINT N° 5 : OPERATION N° 72112 – RIEDISHEIM – DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA PLACE MUNDERKINGEN – VALIDATION DE L'APD POUR LES ELEMENTS BATIS – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

En séance du 29 novembre 2023, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Claudine Bader Architecte – BET Ceder – Cabinet BEER, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle de 312 m² avec toiture végétalisée et d'un bâtiment annexe comprenant un abri à vélos, un rangement pour conteneurs et des sanitaires, place Munderkingen à Riedisheim.

Après concertation avec la commune, les prestations attendues sont estimées à 511 207,97 € HT (valeur avril 2024 – stade APD) selon le détail ci-après :

Gros œuvre	74 800,00 € HT
Charpente métallique	123 000,00 € HT
VRD	28 156,82 € HT
Bardage/étanchéité	190 060,44 € HT
Menuiserie acier/serrurerie	29 485,00 € HT
Isolation/plâtrerie	7 421,38 € HT
Chape/carrelage/faïence	7 757,57 € HT
Courants forts et faibles	27 030,00 € HT
Chauffage/ventilation/sanitaire	13 330,00 € HT
Echafaudage	10 166,76 € HT
Total	511 207,97 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 511 207,97 € HT (phase APD), des travaux de construction d'une halle et d'un bâtiment annexe place Munderkingen à Riedisheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

POINT N° 6 : OPERATION N° 72112 – RIEDISHEIM – DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA PLACE MUNDERKINGEN – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ELEMENTS BATIS – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 29 novembre 2023, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Claudine Bader Architecte, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une halle de 312 m² avec toiture végétalisée et d'un bâtiment annexe comprenant un abri à vélos, un rangement pour conteneurs et des sanitaires, place Munderkingen à Riedisheim.

Le montant provisoire des honoraires était alors arrêté à 36 750,00 € HT (taux : 10,50 % – prévisionnel de travaux : 350 000,00 € HT).

L'assemblée délibérante vient cependant d'approuver l'avant-projet définitif (APD) de cette opération, pour un montant global de 511 207,97 € HT. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il convient dès lors de réviser le forfait définitif de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD précité.

La commission MAPA du 2 mai 2024 a émis un avis favorable quant à l'**augmentation de 16 926,84 € HT des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre, portant ceux-ci à 53 676,84 € HT** (511 207,97 € HT x 10,50 %).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle et d'un bâtiment annexe place Munderkingen à Riedisheim, fixé à 53 676,84 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Claudine Bader Architecte.**

POINT N° 7 : OPERATION N° 32105 – SAUSHEIM – REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BIGORRE – MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE – APPROBATION DE LA CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNER

La commune de Sausheim a demandé au SCIN de faire procéder à l'enfouissement des lignes aériennes téléphoniques (réseaux cuivre et fibre), dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Bigorre.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leurs réseaux. **Les prestations comprennent les opérations de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes ; elles sont estimées à 3 732,51€.**



S'agissant des travaux de génie civil, ils sont prévus dans le cadre du marché de voirie qui sera attribué à une entreprise de travaux publics, et donneront lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation financière du SCIN aux travaux d'enfouissement des réseaux Orange dans la rue de la Bigorre à Sausheim, pour un montant de 3 732,51€ ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution de cette convention.**

POINT N° 8 : OPERATION N° 42401 – RIXHEIM – REAMENAGEMENT DE L'IMPASSE DES COQUELICOTS – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son programme de travaux pour l'année 2024, la commune de Rixheim a chargé le syndicat de procéder au réaménagement de l'impasse des Coquelicots.

Les travaux, qui portent sur un réaménagement complet de la voirie, d'une longueur d'environ 100 mètres, devront être réalisés pendant les vacances scolaires d'été. Ils se décomposent de la façon suivante :

- **Décroubage des enrobés existants ;**
- **Mise en œuvre d'enrobés poreux sur la chaussée ;**
- **Fourniture et pose de bordures granit type A2 ;**
- **Renouvellement du réseau d'éclairage public ;**
- **Traitement des surfaces ;**
- **Renouvellement de la signalisation horizontale et verticale.**

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de l'opération à 110 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement de l'impasse des Coquelicots à Rixheim, chiffrée à 110 000,00 € HT, hors frais annexes ;**

- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de subventions.**

POINT N° 9 : OPERATION N° 52302 – HABSHEIM – REAMENAGEMENT DU RD 201 ENTRE LES RUES D'ESCHENTZWILLER ET DE DIETWILLER – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 7 février 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) sur le secteur situé entre les rues d'Eschentzwiller et de Dietwiller.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 2 mai dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 : voirie et réseaux divers

Société Eurovia, de Rixheim, pour un montant de 589 875,50 € HT

Lot n° 2 : éclairage public

Société ETPE, de Steinbrunn-le-Haut, pour un montant de 46 610,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

POINT N° 10 : OPERATION N° 72308 – RIEDISHEIM – REAMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES – MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE – APPROBATION DE LA CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNER

La commune de Riedisheim a demandé au SCIN de faire procéder à l'enfouissement des lignes aériennes téléphoniques (réseaux cuivre et fibre), dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Alliés.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leurs réseaux. **Les prestations comprennent les opérations de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes ; elles sont estimées à 3 464,11 €.**

S'agissant des travaux de génie civil, ils sont prévus dans le cadre du marché de voirie qui sera attribué à une entreprise de travaux publics, et donneront lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation financière du SCIN aux travaux d'enfouissement des réseaux Orange dans la rue des Alliés à Riedisheim, pour un montant de 3 464,11€ ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution de cette convention.**

POINT N° 11 : ACCUEIL DE LOISIRS AVEC OU SANS HEBERGEMENT SUR LES COMMUNES DE DIETWILLER ET HABSHEIM – APPROBATION DE TARIFS POUR LES ANIMATIONS ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION L'ILE AUX COPAINS

L'association L'île aux Copains est titulaire, depuis le 1^{er} janvier 2024, d'une nouvelle délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim.

Les actions mises en œuvre par cette structure sont encadrées par une convention spécifique, laquelle prévoit en son article 6.4, qu'il appartient au délégant d'arrêter la politique tarifaire appliquée par le délégataire, sur proposition de ce dernier. A ce titre, l'association souhaite aujourd'hui mettre en place une nouvelle tarification pour les stages de découverte qu'elle organisera au cours de l'été 2024 :

1. Stage d'équitation

Lieu : Ecurie du Bois Doré à Dietwiller

Du 15 au 19 juillet 2024 – 5 jours – 12 places matin et 12 places après-midi

Matin de 10h00 à 12h00 pour les enfants de 5 à 7 ans

Après-midi de 14h00 à 16h00 pour les enfants de 8 à 10 ans

Découvrir la pratique de l'équitation et les soins aux poneys

Coût du stage (prestation, encadrement, frais de gestion) : 115,00 € par enfant

Participation des familles = 57,00 €/enfant

2. Stage de pêche

Lieu : étang de pêche de Eschentzwiller

Du 22 au 27 juillet 2024 – 5 jours – 12 places

Accueil de 9h00 à 12h00

Goûter offert par l'association de pêche ainsi que le barbecue le vendredi midi

Matériel fourni par l'association de pêche ainsi qu'un encadrant pour trois jeunes et un animateur LIAC
Découvrir la pêche et la pratique de la pêche
Coût du stage (prestation, encadrement, frais de gestion) : 132,00 € par jeune
Stage maintenu uniquement si 10 inscrits
Participation des familles = 65,00 €/enfant

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs proposés par l'association L'île aux Copains pour les stages de découverte de l'été 2024.

POINT N° 12 : DIVERS

La date du **prochain comité syndical** est fixée au **mercredi 19 juin 2024 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim**. L'assemblée plénière sera précédée d'une réunion de bureau.

Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05
Battenheim, le 22 mai 2024



DM1 - 2024

Section de fonctionnement

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2024	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
042	6761		Différences sur réalisations positives transférées en investissement	3 500,00 €		3 500,00 €	0,00 €
77		775	Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00 €	3 500,00 €		0,00 €
Total des mouvements					3 500,00 €	3 500,00 €	

Chapitres	Libellé	Montant BP 2024	Mouvements		Montant après DM1
			Débits	Crédits	
<i>Dépenses</i>					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 486,00 €		3 500,00 €	332 986,00 €
<i>Recettes</i>					
77	Produits spécifiques	3 500,00 €	3 500,00 €		0,00 €
Total des mouvements			3 500,00 €	3 500,00 €	

Section d'investissement

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2024	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
024		024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
040		192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	3 500,00 €	3 500,00 €		0,00 €
Total des mouvements					3 500,00 €	3 500,00 €	

Chapitres	Libellé	Montant BP 2024	Mouvements		Montant après DM1
			Débits	Crédits	
<i>Recettes</i>					
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 486,00 €	3 500,00 €		332 986,00 €
Total des mouvements			3 500,00 €	3 500,00 €	